

---

Discours de la députation de la société des sans-culottes d'Auffay, district de Dieppe, qui présente des dons patriotiques pour les défenseurs de la patrie et demande l'organisation de l'éducation nationale, lors de la séance du 23 pluviôse an II (11 février 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Discours de la députation de la société des sans-culottes d'Auffay, district de Dieppe, qui présente des dons patriotiques pour les défenseurs de la patrie et demande l'organisation de l'éducation nationale, lors de la séance du 23 pluviôse an II (11 février 1794). In: Tome LXXXIV - Du 9 au 25 pluviôse An II (28 janvier au 13 février 1794) pp. 571-572;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1962\\_num\\_84\\_1\\_35219\\_t1\\_0571\\_0000\\_11](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1962_num_84_1_35219_t1_0571_0000_11)

---

Fichier pdf généré le 15/05/2023

du tyran, que ces métaux enfin qui jusqu'à présent ont été privés de leur pureté naturelle par la forme qui leur avait été donnée et l'usage auquel ils avaient été employés passent promptement par le creuset épuratoire et soient transformés en monnaie républicaine qui, en rétablissant et vivifiant le commerce affermissent de plus en plus les bases fondamentales de notre nouveau gouvernement.

Recevez aussi, Citoyens Législateurs, l'expression sincère des sentiments fraternels que vous ont voués les sans-culottes de Libre-Val. Agréer les témoignages de leur reconnaissance. Sans vous, nous retomberions dans l'esclavage. C'est à vos efforts continuels, c'est à votre énergie salutaire que nous devons la conquête parfaite de notre liberté et l'assurance de notre bonheur.

Nous ne vous répéterons pas, Citoyens Représentants, que vous seriez coupables aux yeux de la patrie, si vous abandonnez le poste honorable qu'elle vous a confié, avant qu'elle vous ait dit elle-même : *C'est assez votre grand œuvre est consommé.* Nous vous avons plusieurs fois exprimé notre vœu à cet égard et le citoyen Legendre, de la Nièvre, votre collègue s'est chargé de vous le faire connaître de nouveau. Nous lui devons ici un témoignage particulier de notre attachement, nous nous empressons de le lui donner. Il a visité notre canton, il y a prodigué les actes de justice, d'humanité et de bienfaisance, il y a répandu une morale douce et persuasive, il y a développé des principes purs et montagnards, et, si, nous n'avions été à la hauteur de la Révolution, si les vertus républicaines nous eussions été étrangères, il nous les eût fait chérir tout à coup et nous serions subitement devenus les plus chauds partisans de la Montagne. Mais si nous avons trouvé en lui un digne représentant du peuple, il nous a lui-même trouvés dignes de son estime et de sa bienveillance.

S. et F. Montagnards ».

GAULMIER (présid.), GOSSET, Casimir GRANFOND, RIDON, PINOTOU (vice-présid.), DENIZOT L.G. (secrét.).

## 41

**La citoyenne Deseine, introduite à la barre, offre à la Convention le buste de Mutius Scaevola, sculpté par son mari (1).**

La citoyenne DESEINE. Citoyen représentant, Je viens déposer dans le sein de cette auguste assemblée l'image d'un héraut de la liberté, Mutius Scaevola, digne émule de Brutus Scaevola qui poursuivit jusque dans la personne de Porsenna Tarquin, le tyran de Rome.

Daignez agréer l'hommage de ce buste qui vous est présenté par le citoyen Deseine, sculpteur sourd et muet, qui déjà a eu le bonheur de mériter vos suffrages par les bustes des martyrs de notre liberté, Marat et Le Peletier et qui bientôt aussi, va vous présenter le buste du martyr Chalier (2).

**Le président répond à cette citoyenne, qui est admise à la séance.**

(1) P.V., XXXI, 187. B<sup>in</sup>, 24 pluv. (2<sup>e</sup> suppl<sup>1</sup>).

(2) C 292, pl. 940, p. 25.

**La mention honorable de l'offrande et l'insertion au bulletin sont ensuite décrétées (1).**

## 42

**Une députation de la société des sans-culottes d'Auffay, district de Dieppe, introduite à la barre, donne les détails de la fête qu'elle a célébrée pour la reprise de Toulon. Une collecte de 185 l. 10 s. a suivi cette cérémonie civique, et est offerte à la patrie : 42 paires de souliers, 15 paires de bas, 9 chemises et 5 mouchoirs de poche ont été envoyés aux soldats de cette commune qui sont aux frontières; enfin trois calices et trois patènes sont apportés par cette députation, qui finit par demander la prompte organisation de l'éducation nationale (2).**

L'ORATEUR. Représentants,

La liberté alloit périr dans son berceau, vous l'avez rappelée à la vie en conjurant les vents empestés qui devoient lui donner la mort. Des tyrans étrangers menaçoient de nous asservir; déjà ils avoient souillé dans plusieurs endroits le sol français; vous avez purgé nos armées des scélérats qui les commandoient; les traîtres qui avoient préparé les succès de nos ennemis ont porté leurs têtes sur l'échafaud; alors les hordes d'esclaves ont été dispersées, elles ont fui devant nos soldats vainqueurs.

Un autre fléau menaçoit la chose publique; la mollesse, la négligence empêchoient l'exécution des lois. Des administrateurs, des fonctionnaires publics modérés méditoient en secret la contre-révolution, ils paralysoient l'essor du républicanisme; le patriotisme étoit opprimé et l'aristocrate levoit audacieusement la tête; vous venez de déjouer leurs projets liberticides, la loi sur le gouvernement révolutionnaire en tarissant la source de la malveillance va donner à la république des bases solides et inébranlables.

Grâces vous soient rendues, Représentants, par votre fermeté et votre courage vous vous êtes acquis un droit éternel à l'estime des vrais républicains. Continuez vos glorieux travaux, les trônes des despotes chancellent, encore quelques instants, ils seront écroulés, les tyrans seront anéantis, et vous aurez opéré le bonheur du monde entier.

La fête que vous avez décrété en réjouissance de la reprise de Toulon vient de se célébrer dans cette commune. Habitants des campagnes, nous n'avons rien emprunté que de la simple nature. Une troupe de vieillards, parmi lesquels se mêloient les jeunes citoyennes vêtues en blanc, des mères de famille portant à leur cou et allaitant leurs enfants, une foule d'artisans, d'ouvriers qui portoient les instruments de leur art, les autorités constituées en écharpe, les membres du comité révolutionnaire, le juge de paix et ses assesseurs, les membres de la Société populaire ayant au milieu d'eux l'œil de la surveillance, une foule innombrable de ci-

(1) Mention dans *J. univ.*, n° 1541; *Ann. patr.*, n° 407; *C. Eg.*, n° 543; *J. Sablier*, n° 1133; *M.U.*, XXXVI, 379; *J. Fr.*, n° 506; *J. Mont.*, n° 91; *Débats*, n° 510, p. 327; *J. Paris*, n° 408; *F.S.P.*, n° 224.

(2) P.V., XXXI, 187 et 373.

toyens et citoyennes de tout âge ayant la joie peinte sur le visage, tels étoient les ornements de la fête.

L'arbre de la Raison fut planté. Plusieurs citoyens parlèrent avec énergie contre la superstition, le fanatisme et les autres préjugés. L'on avait eu soin de rassembler tous les objets qui jusque-là leur avoient servi d'aliment, ils furent brûlés aux cris de Vive la République, périsse les tyrans, à bas les préjugés ! Un banquet civique termina la fête. Là, au milieu des épanchements de la joie la plus douce, tous jurèrent haine aux tyrans et s'unirent par les liens de l'amitié et de la fraternité. Une souscription fut ouverte en faveur des pères, mères, femmes et enfants des défenseurs de la patrie, morts à l'affaire de Toulon. Elle produisit 135 l. 10 s. Cette somme paroîtra sans doute modique, mais c'est l'offrande des sans-culottes, ils ne sont riches qu'en patriotisme. Nous vous la faisons passer. Depuis deux ans que nous sommes en société, plus d'une fois nous avons aidé selon nos facultés les défenseurs de la patrie. Nous avons, il y a 3 mois, armé et équipé un volontaire à nos frais. 42 paires de souliers de bonne qualité, 15 paires de bas, 9 chemises, 5 mouchoirs de poche ont été envoyés aux soldats de cette commune qui sont aux frontières.

Nous vous faisons passer aussi 3 calices et 3 patènes que la municipalité vient de nous remettre entre les mains. Par nos instructions multipliées, le peuple est à la hauteur, il n'est plus attaché à ces hochets de la superstition, qu'ils aillent au trésor national, a-t-il dit, ils feront là un meilleur effet qu'entre les mains des prêtres. C'est le second envoi d'argenterie que notre commune fait depuis 3 mois. Les dévots en murmurent, ils nous traitent d'impies; tant mieux, cela veut dire que nous avons de la raison. Nous nous consolons de ces petites grimaces dans l'espoir de voir bientôt la république triompher malgré les orages.

Législateurs, vous avez entre les mains les moyens d'ancêtre le fanatisme et les autres préjugés. Organisez promptement l'éducation nationale et bientôt la liberté et l'égalité seront les seules divinités des Français (1).

Le président lui répond, et elle est admise aux honneurs de la séance.

La mention honorable, l'insertion au bulletin, et le renvoi au comité d'instruction publique sont ensuite décrétés (2).

### 43

Un citoyen député par la société populaire de la commune de Valence et du Bourg-les-Valence, introduit à la barre, présente une adresse qui renferme des mesures de sûreté générale (3).

(1) Adresse datée du 17 pluv. et signée Binet fils, Lahaye (présid.), Désert (v.-présid.), Avisse (secrét.), Faiquet, Maillone, Fr. Plessard, Blanchemain, J. Maillard, Frémont, et 22 autres noms. (P<sup>STA</sup> 1009<sup>e</sup>, pl. 1, p. 2229.)

(2) B<sup>in</sup>, 24 pluv. (2<sup>e</sup> suppl<sup>e</sup>) et 28 pluv. Mention dans *J. Sablier*, n<sup>o</sup> 1133; *J. Fr.*, n<sup>o</sup> 506. Renvoi signé Berlier.

(3) D'après *J. Sablier*, n<sup>o</sup> 1133, il s'agit « de supprimer les intermédiaires qui existent entre les comités révol. et le C. de S.G. ».

Il félicite la Convention sur ses travaux, et l'invite à rester à son poste.

Le président répond à ce citoyen, qui est admis à la séance.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de sûreté générale sont ensuite décrétés (1).

### 44

On lit une lettre de la citoyenne Hyver, qui réclame son mari, envoyé en mission, et dont elle n'a point de nouvelles (2).

[s.d.]

« Citoyens représentants, vous avez daigné accueillir le 29 nivôse, la pétition de la citoyenne Hyver, et l'assurer de votre puissante protection pour lui faire retrouver son mari. Le 2 de ce mois, vous avez encore ajouté à votre bienfaisance par un nouveau décret qui renvoyoit la demande de cette citoyenne aux représentants du peuple près l'armée du Nord, pour y faire droit; dix jours sembloient suffire pour avoir leur réponse, en voilà vingt-et-un de passés sans que vous ayez probablement rien appris du citoyen Hyver. Son infortunée épouse n'en a non plus reçu aucune nouvelle; ni directe, ni indirecte. Sa situation qui devient chaque jour plus cruelle, et par ses inquiétudes et par une maladie qui l'a minée depuis 4 ans, sollicite encore, citoyens-représentants, la continuation de vos secours et du généreux intérêt que vous avez pris à sa pétition; il y va du sort d'une famille entière, et sur-tout d'une mère qui a bien mérité de la patrie, puisqu'elle a allaité elle-même ses cinq enfants.

Son époux a peut-être été constitué prisonnier sous un autre nom que le sien, elle vous joint ici son signalement, et désire vous prouver par-là, qu'elle n'entend pas qu'il échappe au glaive de la justice, s'il avoit pu être coupable; mais s'il est innocent, daignez, citoyens représentants, le rendre bientôt à sa famille, ou si l'intérêt de la chose publique exige qu'il reste encore éloigné ou ignoré, accordez au moins à cette malheureuse épouse l'assurance qu'il est encore vivant; cette consolation peut seule adoucir ses chagrins ».

Femme HYVER.

[Signalement du c<sup>o</sup> Hyver]

Taille de 5 pieds 1 pouce, visage basané, figure longue, point de cheveux sur la tête, front haut, œil gris très-renforcé. Gros sourcils un peu rouges, nez long, menton fourchu, une tache rouge à la joue droite, forte barbe un peu rouge; s'il a sa montre, elle est à boîte d'argent 3 cadrans portant le nom d'Imbert; 2 cordons, un en or mat, où pend un cachet plat en or: un X pour chiffre; un cordon de soie noire; gland en acier; redingote uniforme, un habit de drap couleur blonde, très usé, un pantalon de drap pluché, couleur savoyarde; au doigt de la main

(2) P.V., XXXI, 187. B<sup>in</sup>, 24 pluv. (2<sup>e</sup> suppl<sup>e</sup>) Mention dans *J. Fr.*, n<sup>o</sup> 506.

(1) P.V., XXXI, 188. Voir ci-dessus, *Arch. parl.*, LXXXIII, 29 niv., n<sup>o</sup> 49, 1<sup>er</sup> pluv., n<sup>o</sup> 50; 2 pluv., n<sup>o</sup> 14.